

Réunion du Conseil municipal du 27 mars 2015

Présents : Alain Delhoume, maire

Serge Roux, Bernadette de Angéli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floc'h et Véronique Barinotto, adjoints
Philippe Cortès, Jean-Luc Dufour, Marie-Claire Dupic, Joëlle Duquéroix, Cécile Fougeras, Lionel Guillot, Jacques Guy, Thierry Lachaise, Patricia Lansade, Sylvie Tête-Léonard et Bernard Trouville, conseillers

Excusées : Aurélie Teillou représentée par Alain Delhoume et Séverine Desbourdelle représentée par Marie-Claire Dupic, Bernadette de Angéli (après son départ) représentée par Véronique Barinotto.

Géraldine Tiiseron, secrétaire de mairie assiste au conseil municipal.

Jean-Pierre Floc'h est désigné secrétaire de séance.

En préambule, M. le Maire :

- propose au conseil d'engager une réflexion sur une augmentation modérée des taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti afin de dégager des ressources permettant de poursuivre le développement raisonné de la commune ;
- souligne l'importance pour la collectivité de poursuivre les actions visant à réduire les coûts des fournitures d'énergie, en particulier en matière de fourniture de gaz où une diminution importante est possible ;
- précise que la réunion de lancement de la révision du PLU tenue le 26 mars 2015 va permettre l'élaboration du PADD (voir bulletin précédent) ;
- informe le conseil :
 - de l'amélioration dès septembre 2015 et à titre expérimental, des dessertes par car Saint-Gence - Limoges avec la mise en place de trois allers-retours quotidiens ;
 - la fin des travaux de voirie des tranches 1 et 2 au village des Monts, la dernière tranche est programmée pour 2016 ;
 - de la mise en place d'un parcours d'orientation dans la forêt Lenfant.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

1. Questions financières et budgétaires

1.1 Approbation des comptes de gestion

Les comptes de gestion élaborés par la Trésorerie, et qui reprennent l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable sont présentés. Ces résultats sont

conformes, au centime près, aux résultats des comptes administratifs.

Le Conseil après avoir pris connaissance des résultats figurant sur les comptes de gestion 2014 décide d'approuver les Comptes de Gestion du budget principal, du budget d'Aide Sociale et du lotissement de la Gagnerie.

1.2 Affectation des résultats des Comptes administratifs 2014

L'excédent de fonctionnement du Budget général se monte à 171 049.80€ et est affecté en recettes à la section Investissement du budget général 2015.

Le déficit du budget du lotissement de la Gagnerie de - 6 838.75€ est affecté en dépenses au budget 2015 du lotissement de la Gagnerie. Ce déficit provient du règlement de la fin des dépenses d'aménagement et de l'absence de vente des terrains restants.

L'excédent du budget Aide Sociale de 1 214.66€ est affecté en recettes au budget du CCAS 2015. Cet excédent est lié à l'annulation de l'après midi gouter/spectacle à destination des aînés.

Ces trois décisions sont adoptées à l'unanimité.

1.3 Montant des subventions aux associations

La Commission Vie Associative propose les montants de subvention de fonctionnement à attribuer aux associations communales, ainsi que des subventions exceptionnelles pour aider à l'organisation de manifestations exceptionnelles (voir compte rendu complet de la commission).

Le conseil adopte à l'unanimité les montants des subventions.

1.4 Préparation du budget général

Fonctionnement Recettes

- La loi de finances 2015 a programmé une baisse importante des dépenses publiques, ce qui se traduit par une baisse des dotations de l'état, en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette dotation est normalement calculée pour que les communes puissent faire face aux dépenses liées à des charges que l'état leur a transférées. Cette baisse va entraîner des difficultés budgétaires puisqu'elle est significative et de l'ordre de 10%. Les chiffres précis ne sont toujours pas connus. Le BP 2015 intègre cette baisse de la DGF et reprend les chiffres 2014 sur les autres articles du chapitre.

Le chapitre Dotations et subventions se monte à 406 520.00€

- La commission Finances propose d'appliquer une augmentation de 2% des taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti et de conserver le taux de la taxe sur le foncier non bâti. Cette augmentation permet de conserver un haut niveau de services offerts à la population et de poursuivre les investissements nécessaires. Saint-Gence offre ainsi des services que l'on ne trouve que dans des communes beaucoup plus peuplées. Les écoles, qui sont la priorité numéro un, voient la poursuite des équipements en Tableaux Blancs Interactifs, ainsi que la réalisation d'importants travaux : amélioration de l'acoustique et l'isolation dans deux classes, réfection du plancher dans une troisième classe ... La réforme des rythmes scolaires a généré des dépenses supplémentaires, très partiellement financées par l'État, et la municipalité poursuit ses efforts vers la petite enfance au travers du SIEPEA qui va reprendre en gestion directe le Multi-Accueil Malices et Chocolats, à partir de juillet 2015. La volonté d'améliorer le cadre de vie de tous est toujours présente, avec les importants travaux qui se sont déroulés dans les villages des Charriers et des Monts. Cette année verra également l'amélioration des transports en commun vers Limoges avec la mise en place de trois allers-retours quotidiens. Le chapitre Impôts et taxes se monte à 746 803.00€

- Un effort tout particulier devra être fait en 2015 pour vendre les lots restants dans le lotissement communal de la Gagnerie.

Le montant des recettes de la section fonctionnement se monte à : 1 585 513.00€.

Fonctionnement Dépenses

Ci-dessous les principales décisions qui sont présentées et débattues :

- Les postes de dépenses Energies, Combustibles ont d'ores et déjà fait l'objet de renégociations avec les fournisseurs, en particulier concernant la fourniture de gaz.

- La restauration des objets archéologiques métal-

liques pour 9 558.28 € TTC avec subventions de 5 142.00 (DRAC et Conseil régional) est reconduite puisqu'elle n'a pas été réalisée en 2014.

- La subvention de fonctionnement versée au SIEPEA augmente de 7% et passe à 127 000€, augmentation liée au fonctionnement du Multi-accueil à 25 places et à la mise en place des activités péri-scolaires sur une année pleine.

Le montant des dépenses de la section fonctionnement se monte à : 1 318 043.00€.

L'ensemble de ces décisions ainsi que le budget de la section Fonctionnement sont adoptés à la majorité.

Investissement Dépenses

Avec la fin du financement de l'extension du Multi-Accueil et des travaux d'effacement des réseaux au village des Monts, l'année 2015 va connaître une "pause" afin de reconstituer nos possibilités d'investissements dans les années à venir.

Des crédits à hauteur de 56 000.00€ sont inscrits pour les études nécessaires à la révision de notre PLU ainsi qu'à la faisabilité du gymnase.

Les travaux sur les bâtiments communaux seront limités à 46 000.00€ et les équipements à près de 10 000.00€.

Compte tenu du déficit reporté et du remboursement du capital de la dette, le montant de la section Investissements Dépenses se monte à 589 796.00€.

Investissement Recettes

Le report de l'excédent 2014 pour 171 049.80€, le reversement d'une partie de la TVA payée en 2014 pour 54 691.00€ et une prévision de versement de TLE (Taxe Locale d'Équipement) de 20 000.00€ conduisent à une recette de 245 740.80€.

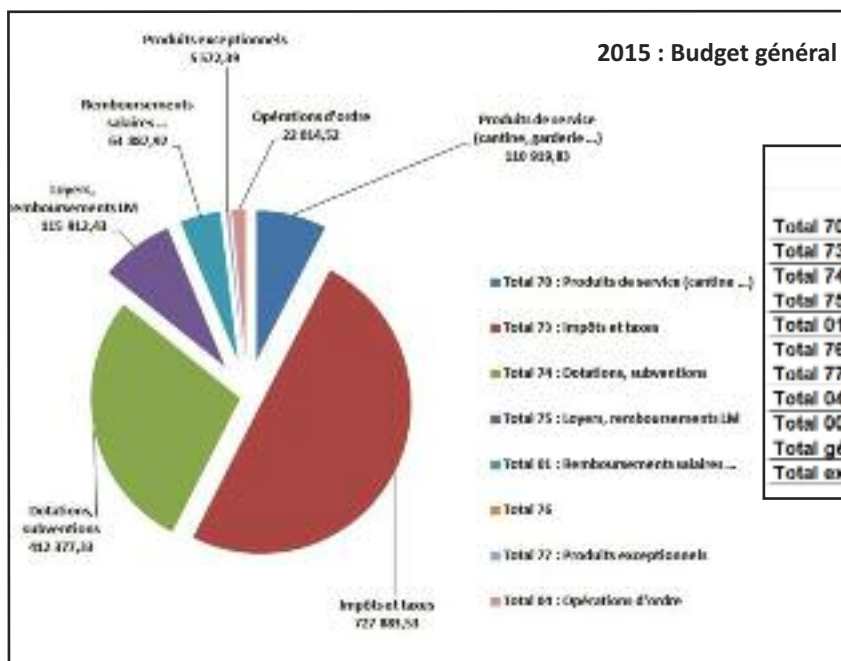
Des subventions sur les travaux et investissements réalisés se montent à 24 052.00€. L'excédent de fonctionnement reversé est de 267 470.00€.

Le budget de la section Investissement sera équilibré à hauteur de 589 796.00€ avec un emprunt d'équilibre de 52 533.20€

Le budget de la section Investissement est adopté à l'unanimité.

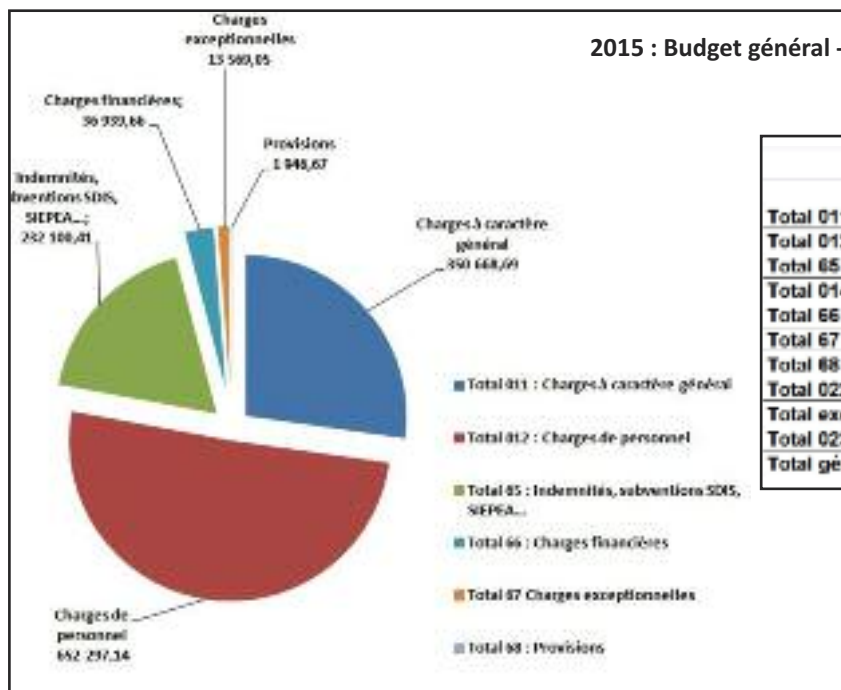
***voir les diagrammes de la section
Fonctionnement ci-après***

2015 : Budget général - Fonctionnement - Recettes



Recettes de fonctionnement		
	BP2015	
Total 70 : Produits de service (cantine ...)	112 680,00	7,1%
Total 73 : Impôts et taxes	746 803,00	47,1%
Total 74 : Dotations, subventions	408 520,00	25,6%
Total 75 : Loyers, remboursements LM	111 800,00	7,1%
Total 01 : Remboursements salaires ...	55 000,00	3,5%
Total 76	10,00	0,0%
Total 77 : Produits exceptionnels	127 600,00	8,0%
Total 04 : Opérations d'ordre	25 000,00	1,6%
Total 002		
Total général	1 585 513,00	100,0%
Total exercice	1 585 513,00	

2015 : Budget général - Fonctionnement - Dépenses



Dépenses de fonctionnement		
	BP2015	
Total 011 : Charges à caractère général	363 700,00	27,8%
Total 012 : Charges de personnel	676 783,00	51,3%
Total 65 : Indemnités, subventions SDIS,	233 560,00	17,7%
Total 014		
Total 66 : Charges financières	37 800,00	2,9%
Total 67 Charges exceptionnelles	5 400,00	0,4%
Total 68 : Provisions	1 000,00	0,1%
Total 022	0,00	0,0%
Total exercice	1 318 043,00	100,0%
Total 023 : Virement à section investiesse	267 470,00	
Total général	1 585 513,00	

1.5 Budget du CCAS

Le budget 2015 reprend l'excédent 2014 de 1214.66€. Il est équilibré à hauteur de 10 014.66€.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

1.6 Budget du lotissement de la Gagnerie

Le budget reprend le déficit 2014 de 6838.75€. En dépenses, il convient d'inscrire le montant estimé des terrains à la création du lotissement pour un montant de 20 677.00€. C'est une opération d'ordre vers le budget général. Les dépenses et recettes sont équi-

brées à hauteur de 27 515.75€ avec l'inscription de vente de terrains restants.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

1.7 Ligne de trésorerie

Le conseil autorise le maire à négocier librement les conditions financières d'une ligne de trésorerie avec les établissements bancaires et à signer la convention à intervenir si nécessaire

2. Commission Affaires Scolaires

Conseils d'école élémentaire de mardi 17 mars 2015

Les séquences de natation à l'Aquapolis ont débuté et se dérouleront de mars à avril 2015. Elles auront lieu le jeudi de 10 h à 11 h. En ce moment, ce sont les classes de Mme Mariaud et Mme Nicolas qui participent, elles sont encadrées par 2 étudiants STAPS. En mai et juin, c'est la classe de M. Maumy qui sera concernée.

Les enfants de la classe de CM2 passeront le "Permis Vélo" le 30 mars 2015 et le "Permis Piéton" le 08 avril.

La fête de fin d'année sera organisée sous forme de kermesse par les parents d'élèves, le 12 juin 2015 sur le stade et rassemblera les deux écoles.

La commune a offert 30 places pour permettre à une classe de suivre une journée de compétitions à l'occasion du championnat de France de Natation. Ce sont les CM1 qui se déplaceront à Aquapolis pour les compétitions de mardi matin 31 mars.

Des tests d'alertes incendie ont été réalisés et n'ont entraîné aucune remarque. Concernant l'alerte "confinement", les signaux ne sont pas entendus par les enfants présents dans la salle d'activité, un téléphone devra permettre de joindre cette salle.

Une hausse des effectifs est prévisible pour la rentrée de septembre 2015, ce sont 37 enfants de la section "grands" de maternelle qui vont entrer en CP.

Les évaluations des enfants de CP et CE1 ont permis de mesurer le bon niveau des enfants.

Le Conseil municipal, prenant en compte les remarques du Conseil d'école va poursuivre sa démarche d'amélioration des services offerts au restaurant solaire.

Rythmes scolaires

L'organisation mise en place et approuvée par le comité de pilotage de décembre 2014 fonctionne bien, à la satisfaction des élèves, des enseignants et des parents. La prochaine évaluation aura lieu en juin 2015. Quelques aménagements sont à prévoir pour la ren-

trée de septembre 2015 : à la demande du maire de Peyrilhac et concernant son école, le temps périscolaire qui se tient actuellement sur un seul jour devra être réaménagé.

Le Conseil ne donne pas de suite favorable à la demande de l'école maternelle de Saint-Gence, en effet le temps d'activité périscolaire pour les petites sections demeure le temps de la sieste.

Reprise en régie directe du multi-accueil Malices et Chocolat.

Depuis son passage à 25 places, la structure fonctionne de manière satisfaisante.

Le transfert de l'intégralité de la structure au SIEPEA (activité, personnel, comptabilité et trésorerie) a été acté lors de l'A.G. extraordinaire du 3 février 2015.

Le transfert sera effectif au 1^{er} juillet 2015, de manière à ce que la totalité du premier semestre soit géré par l'association parentale et le 2^{eme} semestre par le SIEPEA. Une convention a été signée, pour permettre la gestion de la période transitoire et le Comité Technique Paritaire du Centre Départemental de Gestion a donné un avis favorable pour une intégration des personnels dans la fonction publique territoriale. Il y a actuellement 10 salariés au sein de Malices et Chocolats. La présentation des nouveaux statuts a été faite aux personnels, qui ne pourront être intégrés qu'à leur demande et ils seront alors repris selon les conditions de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil valide les orientations présentées.

Politique Enfance-Jeunesse communale

Le contrat Enfance Jeunesse doit être signé avec la CAF. Le SIEPEA a commencé des travaux sur son élaboration et retenu quelques axes privilégiés :

- l'extension du multi accueil et son passage en gestion directe doit permettre de réfléchir à des améliorations possibles (horaires d'ouverture, gestion des fratries, fourniture des repas par exemple) en continuant à veiller à l'équilibre entre les communes.
- une question récurrente se pose depuis plusieurs années : comment maintenir et augmenter le nombre d'assistantes maternelles sur le territoire ?
- compte-tenu de sa faible fréquentation, la section "ados" de l'accueil de loisirs a été supprimée, mais se pose la question de mettre en place des actions vers les adolescents (actions communales ?).
- le multi-accueil dispose d'un agrément pour accueillir des enfants à partir de 3 ans, actuellement la limite est fixée à 3 ans et 9 mois.

Le Conseil charge la commission d'élaborer des pro-

3. Commission Vie Associative

3.1 Attribution des subventions 2015

La commission examine toutes les demandes reçues à la date du 11 Mars.

Il s'agit du retour des dossiers envoyés aux associations de la commune, fin janvier, à remettre pour le 1^{er} mars, et de demandes diverses provenant d'associations de la Haute Vienne (Mémoire de Nieul, FNATH, Défenseur de Droits,...) ou nationales (Téléthon, Ligue contre le cancer, France ADOT,...). Après saisie des données fournies par les associations (nombre d'adhérents, nombre de séances,...), les critères d'attribution, ainsi que les normes de calcul et de pondération en usage depuis 2009 ont été maintenus.

Après en avoir délibéré, la commission propose au conseil l'attribution des subventions suivantes :

Association	total	
Gym Club	150	
Mill Pat	150	
FNACA	150	
ACCA	250	Destruction de nuisibles
Tonic Séniors	444	Création nouvelle activité
Amis Camp César	300	Rencontres de Saint-Vaury
La Chêne	150	
Karaté 87	382	Anniversaire 15 ans
ASSG Foot	541	
ESSAGE	393	Anniversaire 10 ans
Vélo Club	150	
Jeunes Antan	214	
StGence Athlé	389	
StGence Pétanque	150	
En K Danse	300	Anniversaire 10 ans
Comité des Fêtes	150	
Lémovices en Fête	150	
SGAPE	150	
Secours Catho.	100	
Mémoire de Nieul	100	
Secours Popu.	100	
Prévention Rout.	62	
FNATH	100	
APPMA Hte Glane	78	
	5103	

3.2 Utilisation de la salle polyvalente par les Associations.

La commission propose de poursuivre la politique conduite à St Gence depuis des décennies : priorité aux associations, par rapport aux particuliers, pour retenir leurs dates de manifestations, fixées pour l'année suivante lors de la réunion d'octobre. Cependant, depuis deux ou trois ans, on constate que des manifestations sont annulées au dernier moment : trois soirées déjà pour la saison 2015 ! Il en résulte un préjudice pour les finances communales : notre salle qui reçoit de nombreuses demandes particulières, ne pouvant pas être relouée lors des samedi/dimanche annulés. Après en avoir longuement débattu, la commission propose qu'une retenue de 50€ soit appliquée sur la subvention de l'année suivante de l'association en cause.

3.3 Chiffrage de l'aide matérielle apportée aux associations

Approuvant la demande de la commission finances, la commission association propose qu'il soit procédé à une évaluation globale de la part du budget communal qui est consacrée à la Vie Associative. Pour cela il sera réalisé un bilan chiffré des heures passées par nos employé(e)s communaux à la maintenance des installations, la mise en place et le rangement, l'entretien des locaux (salle polyvalente, salles de réunion) ou des aires de jeu (stade, pétanque, Athlé) ainsi que le montant des consommations d'énergie (eau, gaz, électricité) correspondant aux temps « associatif » d'utilisation de ces espaces. Cette évaluation sera présentée lors du prochain conseil du mois de juin.

Le Conseil donne son accord aux propositions de la Commission Vie Associative.

4. Commission Transports

Dépouillement du questionnaire distribué à la population:

Tout d'abord la commission constate un bon retour du questionnaire (60 ont été collectés en mairie),
 - 16 sont issus des habitants du bourg, 13 du secteur des Charriers, des Monts et de la Lande, 12 du secteur du Theil, 6 de la Châtre, la Chassagne, la Couture, 5 du Boschaudérier, du Chazaud, des Francines, 4 de

Senon, 2 des Cheyroux (et 2 non précisé),

- La tranche d'âge qui a le plus répondu est celle des 27-65 ans (35), suivi des + de 65 ans (16), des – de 18 ans (7), des 18-25 ans (5),

- 30 sont des salariés, 21 des retraités et 9 des étudiants,

Les transports sont majoritairement utilisés pour les trajets domicile travail (30), accéder au lycée ou à l'université (11) mais concernent aussi les loisirs (30), La voiture particulière est à ce jour très majoritairement utilisée (50) suivi par le bus (6), le covoiturage est marginal (3),

Nombreux sont ceux qui sont prêt à modifier leur mode de transport (38), seul (13) y sont opposés,

- pour les avis favorables, 13 font état de problème de parking, 6 d'encombres routiers et 4 avancent des aspects économiques (coût du transport),

- à cet effet le temps de transport acceptable pour ceux qui sont prêt à modifier leur mode de transport se situe entre 30 et 40 minutes maximum pour rejoindre Limoges,

- La préférence va au bus (42) avec un accès à la place Winston Churchill, le covoiturage est aussi proposé (11), la préférence au train avec arrivée en gare de Limoges Bénédicins est limitée (5).

Propositions :

- La commission considère que 6 allers-retours quotidiens sont à proposer à Limoges Métropole dans les tranches horaires ci-après :

Sens Saint Gence – Limoges :

- Départ 6 h 45 – Arrivée 7 h 25,
- Départ 7 h 45 – Arrivée 8 h 25,
- Départ 13 h 00 – Arrivée 13 h 40.

Sens Limoges - Saint Gence :

- Départ 12 h 15 – Arrivée 12 h 55,
- Départ 17 h 30 – Arrivée 18 h 10,
- Départ 18 h 30 – Arrivée 19 h 10.

Les points de ramassages seraient le bourg et le point de regroupement à créer au niveau de la Chapelle Saint Martin avec un trajet en direction de Couzeix pour optimiser le potentiel de personnes transportées avec un point de collecte au niveau de cette même ville,

La commission propose aussi d'étudier dans les

heures creuses, les possibilités de rabattage vers les gares de Peyrilhac et Nieul avec peut-être la réouverture de l'arrêt ferroviaire en zone nord situé au niveau du parc des expositions de Limoges.

Le Conseil valide ces orientations et propose de rappeler dans le prochain bulletin municipal d'avril, les horaires des trains disponibles entre Nieul et Limoges (durée du trajet : 15 minutes).

5. Commission Environnement de Limoges-Métropole

Projet de zonage d'assainissement communautaire.

L'opération initiée en 2010 avait pour objet de réaliser, à l'échelle des 18 communes de l'Agglo un document cartographique définissant, pour le traitement des eaux usées trois types de zones :

- secteurs qui seront desservis par un assainissement collectif à court terme ;
- secteurs desservis à moyen terme (extension de réseau + création ou extension de station de traitement) ;
- secteurs qui demeureront en assainissement non collectif.

L'étude technico-économique a examiné 100 secteurs ; 36 ont été retenus sur le document de zonage qui a été présenté à l'enquête publique. Concernant la commune de Saint-Gence, les secteurs retenus pour un assainissement collectif seront : Le Theil, Le Boschaudier et Le Peyrat.

Pour l'année 2015, les opérations nouvelles "programmées avant zonage", concerneront Rilhac-Rancon et Peyrilhac (Conore). En application du nouveau zonage, sont prévues deux créations et deux extensions choisies selon le critère suivant : "zones situées en amont hydrogéologique des captages" (puits, drains retenues)

Délibérations diverses

- Création réseau eaux usées rue Guy Moquet et Crouzettes Limoges : 260 000 €HT
- Création réseau eaux usées Panazol 300.000 €HT
- Curage des collecteurs et ouvrages assaini. LM 181 000 €HT
- Marché Réfection réseau Conore Peyrilhac 750 000 €HT
- Marché création réseau village La forêt Li-

moges 370 000€HT

- Convention effluents Laroche (romanet)
- Convention effluents société DISA (av général M Valin)
- Adhésion à France Eau Publique, cotisation : 3 281 € (0,0155 €/habitant)

bération permettant de convoquer les conseillers municipaux en utilisant des convocations dématérialisées, via l'envoi de courriels.

- Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Le Conseil valide le renouvellement de l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine.

6. Questions diverses

- Correspondant citoyenneté

Le Conseil désigne Véronique Barinotto "correspondant citoyenneté".

- Convocations dématérialisées

Afin de limiter l'usage de papier et de diminuer les frais d'affranchissement, **le Conseil adopte une déli-**

- Une formation de trois jours à l'utilisation de Quark Xpress, outil de Publication Assistée par Ordinateur s'est tenue à la mairie et a concerné cinq personnes (3 élus et 2 employés).

PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRES EN 2014

Mme GAUCHON Patricia	19, rue des Druides	Maison
Mr ARCANGER David	5, rue des Druides	Maison
Mr SUANCES Jean-Philippe	Le Moulin du Theil	Aménagement Maison
Mme ARPI Marie-France	1, rue des Druides	Maison
Mr VERGNENEGRE Eric	14, rue des Druides	Maison

CERTIFICATS D'URBANISME DEPOSES EN 2014

Me FAUGERON Limoges	1, route du Boschaudérier	zone UC
Mr SAINTONGE Robert	12, rue des Palins – Senon	zone 1AUC
Me DUFOUR Limoges	41, route de la Châtre	zone UB
Me MOUGNAUD Rochechouart	7, venelle Croix des Charriers	zone 1AUC
Cabinet DUARTE Limoges	11,15,9,7 promenade de la Châtre	zone 1AUC (4 CU)
Mme REFANCHE Madeleine	Route du Communal – Senon	zone UC
SCP BEX-POMMIER Ambazac	16, rue de la Celle	zone UC
Les Maisons d'Elle St Gence	7, rue du Gd Pacage Senon	zone UA
Mr GUY Jacques	2 et 2 bis rue de la Celle	zone UB (2 CU)
Les Maisons d'Elle St Gence	31, rue Frédéric Mistral	zone UB (2 CU)
Me KIM Oradour s/Glance	25, rue des Palins – Senon	zone UA
Cabinet DUARTE Limoges	43, rue des Palins – Senon	zone UB (3 CU)
Mr LAMIGE Albert	Route des Ribières Senon	zone UC (2 CU)
Me DAURIAC Aixe sur Vienne	La Lande du Haut	zone A et N
Les Maisons d'Elle St Gence	3 et 3 bis, chemin de l'Oppidum	zone 1AUC (2 CU)
Cabinet DUARTE Limoges	8 et 10 chemin de l'Oppidum	zone 1AUC (2 CU)
Cabinet « «	9, rue du Rabaud	zone 1 AUC